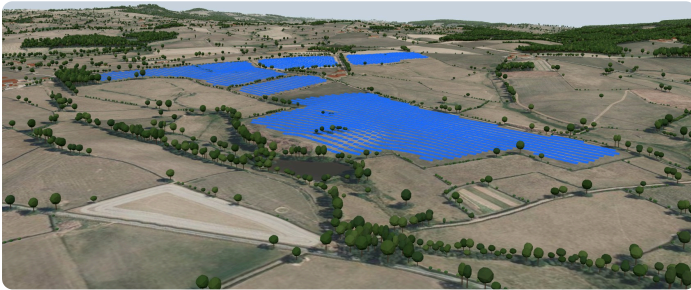


Nos paysages sont-ils à vendre ?

Un projet privé agrivoltaïque de 38 hectares sur la commune de La Guiche entre dans une phase décisive (dépôt du permis de construire).



Photomontage : le projet vu depuis le chemin, en bordure du site



Modélisation 3D vue du ciel, depuis le sud-ouest : 38 ha de panneaux au milieu du bocage



Photomontage : les rangées de panneaux dans le pré

Photomontages et modélisation, pas des photos du projet. Modélisation 3D d'après les données LiDAR de l'IGN (relief, haies, arbres, bâtiments) ; disposition des panneaux supposée ; panneaux colorés en bleu vif pour être bien visibles.

Les éléments clés

- Son ampleur : **38 hectares**, l'équivalent de 50 terrains de football
- Sa durée de vie : **40 ans**, plus d'une génération
- Son équivalent production : **7 100 foyers**, soit 30 fois La Guiche
- **Aucun bénéfice direct** pour l'électricité des habitants du village
- Un risque réel d'**effet d'aubaine** : une fois les infrastructures de raccordement créées, la porte sera ouverte à d'autres projets industriels de même type

Un choix crucial pour notre commune

Ce projet soulève des questions légitimes pour l'avenir de notre territoire :

- Souhaitons-nous voir La Guiche devenir la **centrale solaire du Clunisois**, au détriment de notre patrimoine naturel et paysager ?
- Voulons-nous servir de **test à grande échelle** pour une activité qui reste encore expérimentale quant à sa vocation agricole et qui n'a pas démontré sa résistance face aux aléas climatiques à venir ?
- Quel sera l'impact à long terme sur l'**envolée des prix des terres agricoles** et, à l'inverse, sur la **dépréciation de nos biens immobiliers** ?
- Qui demain viendra s'installer sur une **commune devenue site industriel** sans pour autant avoir créé un bassin d'emploi ?

Faites-vous entendre.

D'ici le vote du conseil municipal, écrivez à la mairie et à vos élus, ils sont là pour vous représenter.

Samedi 31 octobre

Dernier jour pour compléter le formulaire en ligne de la Communauté de Communes : framaforms.org/slg-1790766561

Mercredi 4 novembre, 19 h 30

Rencontre avec le conseil municipal, à la mairie. Venez !

Vendredi 6 novembre

Le conseil municipal vote le projet.

L'économie

Une maison, c'est souvent le travail d'une vie. Qui voudra acheter nos biens avec, pour horizon, 38 hectares de panneaux pendant 40 ans ?

Nos villages vivent aussi de ceux qui viennent : touristes, randonneurs, visiteurs du domaine de Chaumont, et surtout familles qui choisissent de s'installer ici pour le calme et les paysages. Ce sont elles qui remplissent nos écoles et font vivre nos commerces. Un paysage industrialisé ne les attirera pas. Il les fera passer leur chemin.

Le paysage et le patrimoine

À deux kilomètres du site se trouve le domaine de Chaumont. Ses écuries du XVII^e siècle, classées monument historique, comptent parmi les plus vastes d'Ancien Régime en France. C'est une part de notre histoire, et un lieu que l'on vient visiter de loin. Aujourd'hui, depuis le domaine, la centrale ne serait cachée que par quelques arbres. Qu'ils soient abattus, malades ou emportés par une tempête, ce sont 38 hectares de panneaux qui apparaîtront. Pour 40 ans.

Nos haies, nos bocages, nos collines charolaises ne sont pas un décor. C'est ce qui fait que nous vivons ici.

L'agriculture

Pensons-nous à nos jeunes agriculteurs ? À ceux qui veulent s'installer, et qui cherchent des terres qu'ils ne trouvent pas ? À notre souveraineté alimentaire ?

Un hectare loué à un éleveur rapporte environ 150 € par an. Loué à un énergéticien, il rapporte en moyenne plus de 3 000 €. Face à de tels montants, aucun jeune ne peut suivre. Les prix des terres montent, et des prairies sortent de la logique agricole pour 40 ans.

Ce n'est pas nous qui le disons : les Jeunes Agriculteurs eux-mêmes ont demandé un moratoire sur l'agrivoltaïsme.

Et après, le champ d'à côté ?

Le réseau est saturé. Il sera renforcé pour ce projet (environ 1,6 M€). Une fois le raccordement en place, d'autres projets similaires deviennent plus faciles à installer. La preuve : une discussion est actuellement en cours pour l'implantation de trois éoliennes de 220 mètres de haut sur la commune.

Et dans 40 ans ?

Nos anciens plantaient des chênes pour leurs petits-enfants. Les nôtres hériteront de milliers de pieux, de kilomètres de câbles et d'hectares de panneaux à démonter.

Pour ce démantèlement, la loi impose une garantie d'environ 212 000 €. C'est le minimum réglementaire, et il est sans doute très inférieur au coût réel. Si l'exploitant fait faillite, est racheté ou disparaît en 40 ans, qui paiera la différence ? Le propriétaire du terrain ? La commune ? Nous ?

Comment donner votre avis ?

- 1 **Écrivez à Statkraft** (la.guiche@statkraft.com) ou remplissez le formulaire de la communauté de communes (framaforms.org/slg-1790766561). Utilisez vos propres mots : des textes copiés-collés pèsent beaucoup moins qu'un avis personnel, même court.
- 2 **Parlez-en à vos élus.** Le conseil municipal se prononcera le vendredi 6 novembre. Écrivez à la mairie pour donner votre avis et parlez aux conseillers : ils doivent nous représenter. Nous avons demandé une rencontre avec le conseil municipal : **venez le mercredi 4 novembre à 19 h 30 à la mairie.**
- 3 **Participez à l'enquête publique**, prévue début 2028. C'est le moment décisif. Le commissaire enquêteur lit chaque observation. Une contribution écrite, argumentée et personnelle pèse bien plus qu'une signature de pétition.

Le collectif Paysage de nos villages

Qui sommes-nous ?

Des habitants de La Guiche et des communes voisines. Certains sont nés ici, d'autres ont choisi d'y vivre. Nous sommes paysans, artisans, retraités, salariés, parents. Nous ne sommes ni contre les énergies renouvelables, ni contre les agriculteurs. Nous ne sommes contre personne. Ce qui nous rassemble, c'est un attachement à nos communes, à nos haies et à nos prés, à ce paysage que nos ancêtres nous ont transmis et que nous voulons transmettre à notre tour.

Ce que nous demandons

Que le conseil municipal se prononce contre ce projet. Ce n'est pas lui qui délivre le permis de construire, c'est le préfet. Mais l'avis de la commune pèse dans sa décision. Un « non » clair de nos élus compte pour la suite de la procédure.

Rejoignez-nous, ne serait-ce que pour être tenus au courant. Nous pouvons vous montrer, sur simple demande, une carte interactive et une maquette 3D du paysage avec les panneaux.

✉ contact@paysagedenosvillages.fr

 paysagedenosvillages.fr : cartes, images et dernières nouvelles